

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

n° 05.008

L'An Deux Mille Cinq, le 8 mars à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire.

DATE DE CONVOCATION

LE 1er MARS 2005

DATE D'AFFICHAGE

LE 1er MARS 2005

ETAIENT PRESENTS : MM. MOST, LE GUEUT, HUGENDOBLER, Mmes MONTRON, LECOMTE, MM. BOISNARD, BOURGEOIS, CHABANEAU, DENIS, Adjoints.

Mme BARRAUD-DUCHERON, MM. BIRON, BUJARD, CAU, COASSIN, Mmes CROUE, DOUMECQ, M. FAVRE, Mme GRAMMATICO, M. GUIARD, Mmes ISENDICK, JOLY, LABEYRIE, M. MERLE, Mmes MOINET, PELTIER, MM. POTENNEC, RAYMOND, Mme TERRIEN, Melle TURPIN, Conseillers.

ETAIENT REPRESENTES :

Mme GEOFFROY représentée par Mme LECOMTE
Mme COURTIN représentée par M. LE GUEUT
Mme DURAND représentée par M. CAU
M. SIMONNET représenté par Mme PELTIER

ABSENTS-EXCUSES : néant

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Nombre de Présents : 29
Nombre de Votants : 33

Madame ISENDICK a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : RESTRUCTURATION ET EXTENSION DU COLLEGE ANDRE ALBERT A SAUJON
CONVENTION FINANCIERE ENTRE LE CONSEIL GENERAL ET LA VILLE

VOTE : 1 ABSTENTION
UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Le Conseil Général souhaite procéder à la restructuration et à l'extension du Collège André Albert à Saujon, à savoir :

1) la construction d'un bâtiment comprenant :

- * au rez de chaussée :
 - . une salle polyvalente,
 - . un préau,
 - . un abri à vélos.

- * à l'étage :
 - . 4 salles de classe.

2) la transformation d'un préau en hall fermé.

Le montant de l'investissement est estimé à 1 045 000 euros HT.

Il est proposé de contribuer à ce projet à hauteur de 15 % du coût HT, étant précisé que la contribution de la commune sera calculée au prorata du nombre des élèves de la commune scolarisés au Collège André Albert à Saujon, soit 4.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ouf l'exposé du Rapporteur,
- Vu le projet de convention,
- Après en avoir délibéré,

DECIDE

- d'approuver la convention de participation financière de la Ville au projet de restructuration et d'extension du Collège André Albert à Saujon,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à signer tous les documents à intervenir pour l'application de cette convention,
- d'imputer la dépense correspondante au budget communal.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

**Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT**

**Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 10 mars 2005
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Directeur Général Adjoint des
Services,**

H. THOMAS